

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Les taxes de remplacement

Les Lyonnais sont bien gentils, écrit le *Matin*. Ils vont supprimer l'octroi et tentent ainsi à leurs risques et périls une expérience dont tout le monde pourra profiter. Si leur essai réussit on les imitera, s'il échoue, ils seront seuls à payer les pots cassés. Braves Lyonnais qui se dévouent pour le salut commun !

Comme, lorsqu'on supprime une charge, ce n'est que pour la remplacer par une autre, la municipalité lyonnaise a imaginé de frapper d'une taxe annuelle de 20 francs et de 10 francs les pensionnaires et les demi-pensionnaires des établissements d'instruction libre.

Là dessus levée de boucliers ! Il y a dans la seconde ville de France beaucoup de « culs-bénits » (Excusez-moi : c'est une expression irrévérencieuse dont les Lyonnais se servent pour désigner ce qu'autre part on appelle les cléricaux.) Ces citoyens ont immédiatement déclaré que la taxe portait atteinte à la liberté de l'enseignement — toujours !

Or, nous avons en France pris peu à peu l'habitude de considérer que l'impôt doit être non pas la rémunération d'un service rendu, mais une arme de parti permettant d'infliger une pénalité à des adversaires. C'est bête, mais c'est comme cela.

Il en résulte que les lamentations des cléricaux lyonnais ont tout de suite eu l'air fondées.

En réalité, ces gens qui criaient qu'on les écorchait, ne l'étaient pas du tout et l'affaire n'avait rien de politique. Est-ce qu'à Paris, par suite de la suppression des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques, les cercles n'ont pas vu leurs taxes augmentées ?

Les cercles donnent à manger et à boire à leurs membres, les institutions libres à leurs pensionnaires et à leurs demi-pensionnaires. La suppression totale ou partielle des droits d'octroi se traduit donc pour les uns comme pour les autres, par une économie sur le prix des denrées consommées et il est juste qu'ils payent une taxe de remplacement.

La liberté de l'enseignement n'a rien à voir là-dedans. Mais c'est amusant de jouer la comédie de la persécution.

## Sénat

Séance du 22 Juin 1901 (matin)

Le Sénat reprend la discussion de la loi sur les associations.

Sur l'article 14, M. Rambaud dépose un amendement tendant à remplacer cet article par cette disposition :

« L'organisation du contrôle de l'Etat sur l'enseignement libre au moyen de l'inspection et des sanctions qu'elle comporte fera l'objet d'une loi spéciale. »

MM. Combes Leygues et Gourju combattent cet amendement qui est repoussé par 165 voix contre 107.

Plusieurs amendements relatifs à l'article 14, sont également rejetés.

Puis, l'article 14 mis aux voix est adopté par 179 voix contre 93.

Séance de l'après-midi

L'article 14 est voté, mais il reste sur cet article diverses dispositions additionnelles.

M. le comte de Goulaine demande que le jugement qui prononcera la fermeture d'un établissement d'enseignement tenu par une congrégation non autorisée, ne puisse être exécutoire qu'après l'année scolaire. Cette disposition est rejetée.

Diverses dispositions sont également repoussées.

Les articles 15 et 16 sont adoptés sans débat.

Puis, la discussion de l'article 17 est commencée. Cet article comporte la nullité de tous les actes accomplis qui auraient pour effet de permettre aux associations de se soustraire aux dispositions de la loi.

Il donne la liste de ceux qui sont réputés légalement personnes interposées.

M. Grivart soutient un amendement tendant à la suppression de cette énumération.

Après quelques mots du président du Conseil, cet amendement est repoussé par 167 voix contre 55.

Et l'article 17 est ensuite adopté.

On en vient à l'article 18, article très important, qui indique quelles seront les formalités à remplir par les congrégations qui voudront se faire autoriser, fixe le délai d'instance pour se pourvoir et règle le sort des biens qui dépendent de ces congrégations.

M. Tillaye soutient un amendement qui tend à reprendre celui de M. Lhôpital que la Chambre a voté mais que la commission du Sénat repousse.

Cet amendement propose le partage entre les ayant-droits des biens considérés sans maîtres au lieu de leur attribution à l'Etat.

Cet amendement est combattu par MM. Vallé et Waldeck-Rousseau.

M. Tillaye retire alors son amendement mais déclare se rallier à un autre amendement qui tend à écarter de la loi toute idée de confiscation.

Le renvoi de la discussion à une autre séance est prononcé.

## Séance de nuit

Le Sénat veut terminer la discussion sur la loi relative aux congrégations.

Il y a séance de nuit.

Au début de cette séance, M. Repiquet soutient un amendement tendant à élever à six mois le délai que la commission sénatoriale a réduit à trois mois, délai qui doit être imparti par la loi aux congrégations, pour se mettre en règle et remplir les formalités en vue de l'autorisation que cette loi lui impose.

Cet amendement est repoussé par 178 voix contre 73.

On passe à un amendement de M. Guérin, qui est celui auquel s'est rallié M. Tillaye.

Malgré une vive opposition de la part de la commission, cet amendement, qui est la reproduction de l'amendement Lhôpital, est adopté par 141 voix contre 130.

Puis l'article 18 est adopté.

Avant de voter sur l'ensemble, MM. Dubois-Fresnay, le comte de Maillé, Milliard viennent déclarer qu'ils voteront contre la loi.

Mais l'ensemble est voté par 173 voix contre 99.

La loi sur les associations est adoptée.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 juin 1901

M. Georges Berry, dépose une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste. Il demande l'urgence pour cette proposition.

L'urgence est prononcée et le projet est renvoyé à la commission du suffrage universel.

La Chambre reprend ensuite la discussion sur le projet des retraites ouvrières, M. Castelin a la parole pour développer un contre-projet tendant à étendre le bénéfice de la loi à de plus nombreuses catégories de travailleurs notamment aux domestiques, aux petits patrons ou artisans.

Ce projet est repoussé par 375 voix contre 96.

M. Contant demande que toutes les personnes dépourvues de ressources soient assurées contre les risques sociaux : on arriverait à ce résultat, au moyen du monopole de rectification de l'alcool par l'Etat, d'un impôt sur le capital des successions et des versements des participants.

Ce projet est rejeté.

Un autre contre-projet de Allemane est rejeté.

## Congrès Radical

Le Congrès radical a tenu dimanche sa dernière réunion que M. présidait M. Léon Bourgeois, assisté de MM. Mesureur, Isambert, Opportun, Buisson.

M. Bourgeois prononce un éloquent discours, vivement applaudi par tous les congressistes.

Des vœux et des propositions présentés par MM. Klotz, Lagasse, Leblat, son adoptés.

M. Pelletan donne lecture de la déclaration délibérée par la commission d'organisation : C'est le programme du parti radical que M. Pelletan soumet aux congressistes qui l'accueillent par d'enthousiastes acclamations.

## LA HAUTE-COUR

Première audience

Hier, a eu lieu la première audience de la Haute-Cour, réunie pour juger M. de Lur-Saluces, impliqué dans le procès Déroulède-Habert-Guérin, mais qui à cette époque avait pris la fuite.

M. Fallières préside.

A 2 heures l'audience est ouverte ; M. de Lur-Saluces est introduit.

Son défenseur, M. Boyer de Bouillone, dépose des conclusions tendant à décider que la Haute-Cour telle qu'elle a été convoquée n'est pas le tribunal qualifié pour juger M. Lur-Saluces.

Le procureur général combat les conclusions de M<sup>e</sup> de Bouillone ; après réplique de celui-ci, la Cour rend un arrêt rejetant ces conclusions.

Puis le Président procède à l'interrogatoire de l'accusé, qui débute par déclarer qu'il est royaliste, qu'il restera royaliste : mais garde le plus profond mutisme sur toutes les questions que lui pose le Président.

Demain, la Haute-Cour entendra la déposition des témoins.

## INFORMATIONS

### Le Recensement

Les derniers résultats du recensement quinquennal de la population sont parvenus au ministère de l'intérieur. Il en résulte que de 1896 à 1901, les villes dont les noms suivent ont vu baisser leur population de : Caen, 856 habitants, Angoulême 724, Besançon, 2,744 Toulouse, 1,316, Saint-Etienne, 1,306, Lille, 846, Lyon, 13,622, Le Creusot, 1,216

C'est naturellement Paris qui détient le record de l'augmentation de la population avec 148.604 habitants en plus ; immédiatement après vient Marseille, avec un accroissement de 47,428 âmes.

### Le départ de M. Revoil

Le ministre de la marine va désigner le bâtiment cuirassé sur lequel le nouveau gouverneur général de l'Algérie ira prendre possession de son poste. Il est assez probable que le départ aura lieu à Toulon, le 28 juin. M. Revoil prendra alors passage sur le même bâtiment que l'amiral Gervais, appelé à se rendre à Alger pour exercer le commandement de l'armée navale pendant les manœuvres.

### Tirages Financiers

Obligations communales 1892.  
Le numéro 236,561 gagne 100,000 fr.  
Le numéro 10,732 gagne 30,000 fr.

Les numéros 461,609 et 301,137 gagnent chacun 10,000 fr.

Les numéros 303,842 — 314,693 — 335,306 — 245,685 gagnent chacun 5,000 fr.

Trente numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Obligations foncières 1895

Le numéro 322,262 gagne 100,000 fr.

Le numéro 373,924 gagne 25,000 fr.

Le numéro 361,203 gagne 10,000 fr.

Les trois numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 4,351,516 — 137,269 — 117,475

Cinquante numéros gagnent chacun 1,000 fr.

## CHRONIQUE LOCALE

### Examens du Brevet élémentaire

Lundi ont eu lieu dans une des salles du Collège de jeunes filles, les examens du brevet élémentaire pour les filles.

122 aspirantes ont passé l'examen ; 70 été déclarées admissibles.

Par ordre alphabétique, ce sont :

Mlles Arbois, Aymard, Bastid, Bedou, Beffara, Bergon, Bernat, Bessodès, Bezou, Blanchou, Boudènes, Bousquet, Bouzou (Louise), Bouzou (Laure), Bazoul, Breil, Brugel, Cabanne, Cabrol, Cardonnel, Caussanel, Cavallès, Cayssials, Certes, Clary, Cluzel, Costes, Cat, Couderc (Jeanne), Couderc (Julie), Cros, Dartigues, Derrupé de Charry, Descamps, Emont, Ferrand, Filhol, Fillol.

Gagnayre, Gambert, Gary, Granouillac, Imbert, Janis, Labrande, Lacroix, Lascoux, Laubard, Lope, Malbec, Marty, Mialel, Micas, Mullot, Plagne, Prunet, Pucheu, Queyroi, Rigal, Rougeyrolles, Rouquet, Salvant, Sargouce, Ségala, Servantie, Soubrié, Soult, Tauran, Vaur, Vineil.

Les examens continuent.

## LE CONCOURS DE CÈNEVIÈRES

Le concours spécial de la race ovine des Causses du Lot qui avait lieu tous les ans à Gramat a eu lieu cette année à Cènevrières avec un éclat inaccoutumé.

### AVANT LE CONCOURS

Dès le matin, par les premiers trains, arrive une foule considérable de visiteurs.

M. le Préfet, M. Pauliac sénateur, M. Rey député, M. Cocula, les membres du jury, etc., sont reçus à la gare par M. Couderc, l'aimable conseiller d'arrondissement du canton et par les conseillers municipaux de la commune.

A ce moment une pluie malencontreuse semble devoir compromettre le succès de cette belle journée.

Heureusement le ciel s'éclaircit bientôt et le jury peut commencer ses opérations.

Sa tâche ne sera pas facile, il y a environ 900 bêtes à examiner, — 200 de plus que dans les concours précédents.

Certains lots sont de toute beauté et le classement ne sera pas chose aisée !...

A midi et demi cependant le palmarès est terminé et on se dirige vers le préau des écoles, où doit avoir lieu le banquet.

### LE BANQUET

Autour des tables dressées sous des tentes qui doivent protéger les convives des rayons du soleil, prennent place une centaine de personnes.

M. le Préfet préside ayant à sa droite M. Pauliac et à sa gauche M. Rey ; en face M. le Préfet se trouve M. Couderc, conseiller d'arrondissement ; enfin à la table d'honneur se trouvent M. Cocula, presque tous les maires du canton, les membres du Jury, M. le docteur Aymard, M. Bramel, adjoint

au maire de Cajarc, M. Couderc, expert des tabacs, les conseillers municipaux de Cénévières, etc., etc.

Le menu, composé de la manière suivante

Hors d'Œuvre  
Grondins sauce Tartare  
Filet de bœuf à la gelée  
Poulardes de Caussades  
Gigots sauce Chevreuil  
Desserts assortis  
Pièces montées  
Vins : Graves, Saint-Estèphe,  
Champagne  
Café

a été excellemment servi par l'hôtel de la Poste, de Limogne.

Au dessert, M. Couderc prend le premier la parole et s'exprime à peu près dans les termes suivants :

TOAST DE M. COUDERC

Messieurs,

Au nom de la municipalité et de la population de Cénévières, je suis heureux d'adresser nos souhaits de bienvenue et nos remerciements à M. le Préfet, pour l'honneur qu'il nous fait en présidant cette fête agricole ; j'adresse les mêmes souhaits et les mêmes remerciements à MM. Pauliac et Rey, nos sympathiques sénateur et député. En acceptant notre invitation ils nous donnent une nouvelle preuve de leur sollicitude pour tout ce qui touche à l'agriculture (applaudissements).

Notre joie serait sans mélange, Messieurs, si nous n'avions à déplorer un deuil cruel, celui du si regretté de Verninac. C'est à lui que nous devons de voir le concours actuel tenir ses assises à Cénévières.

Si nous ne pouvons, hélas ! lui exprimer notre gratitude et notre reconnaissance, nous devons rendre un pieux hommage à la mémoire de celui qui a emporté dans la tombe non seulement les regrets unanimes du parti républicain dont il était le chef, mais encore les regrets de tous ceux qui avaient pu apprécier le talent qui lui avait valu la situation enviée qu'il occupait au Parlement (bravos prolongés).

Et maintenant, après vous avoir présenté les excuses de M. Costes, sénateur, et de notre vénérable conseiller général qui n'ont pu être des nôtres aujourd'hui, laissez-moi exprimer toute ma satisfaction du succès du Concours. Les résultats ont dépassé nos espérances ; 26 communes ont répondu à l'appel des organisateurs et ont envoyé 874 têtes de bétail — chiffre supérieur de 200 environ à ceux des précédents Concours.

J'exprime le vœu que nos agriculteurs, qui jusqu'ici ne se rendaient pas compte de ce qu'était la race de Gramat, tirent de ce Concours une leçon utile et profitable.

Je remercie les membres du jury de leur indulgence envers nos éleveurs qui ont eu le courage d'affronter ce Concours (applaudissements) et j'espère que dans quelques années ils pourront y prendre part avec plus de succès.

Je lève mon verre en l'honneur de M. le Préfet, de M. Pauliac, de M. Rey, de notre vénérable conseiller général ; je bois à sa verte vieillesse qui nous permet d'espérer que nous l'aurons longtemps encore comme notre représentant (applaudissements) ; je bois à M. le commissaire général a qui revient l'honneur de l'organisation et de la réussite du Concours ; je lève enfin mon verre en l'honneur de M. Cocola qui a bien voulu être des nôtres et en votre honneur à tous, Messieurs, qui vous êtes associés à cette fête agricole qui est une fête d'Union et de Fraternité (applaudissements prolongés).

M. le Préfet répond par un toast que nous reproduisons aussi fidèlement que nous le permettent nos notes :

TOAST DE M. LE PRÉFET

Mon cher Maire,

Je suis très touché de vos souhaits de bienvenue et de l'accueil si sympathique que j'ai reçu de la municipalité de votre commune. Ce charmant accueil, je l'ai retrouvé au Concours où j'ai eu le plaisir de serrer la main à de nombreux amis des communes voisines.

La Fête d'aujourd'hui est une de celles auxquelles je suis heureux d'assister, sans doute en raison du penchant naturel qui me porte vers les choses agricoles.

Je vous suis donc reconnaissant, mon cher Maire, que vous ayez transformé en présidence effective ma présidence d'honneur.

Je suis venu ici avec le plus grand plaisir, Messieurs, et lorsque votre maire a bien voulu m'inviter je lui ai répondu avec empressement : je serai des vôtres de grand cœur.

Je m'associe aux paroles de regret que M. Couderc prononçait tout à l'heure au sujet de la mort de l'éminent sénateur, du vieux président du Conseil général qui veillait avec une sollicitude toujours alerte aux intérêts départementaux et surtout aux intérêts agricoles qui piment tous les autres dans le Lot (applaudissements).

Nous sommes ici en parfaite communion d'idées et de sentiments parce que, j'en suis convaincu, il n'y a que des républicains sincères, désireux de faire aimer le régime que la France s'est librement donné. C'est au nom de ces sentiments que j'ai l'honneur de vous proposer la santé du grand citoyen que les Chambres ont élevé à la première magistrature de l'Etat. (vifs applaudissements).

Messieurs, je lève mon verre en l'honneur

de M. Emile Loubet (applaudissements répétés).

Lorsque les applaudissements ont pris fin, M. Pauliac se lève à son tour. Il s'exprime à peu près ainsi :

DISCOURS DE M. PAULIAC

Messieurs,

M. le Maire de Cénévières nous souhaitait tout à l'heure une cordiale bienvenue et nous remerciait d'avoir répondu à son appel, qu'il me permette de lui retourner les compliments pour l'organisation irréprochable du Concours et du banquet.

Je le remercie surtout des paroles émues qu'il a adressées à la mémoire du regretté de Verninac.

C'est à de Verninac, Messieurs, que votre région doit ce Concours qui semblait devoir être réservé exclusivement à un autre point du département (applaudissements).

Il avait compris que cette leçon de choses serait particulièrement utile dans cette partie du Causse qui ne s'était pas encore rendu compte de ce que l'on peut obtenir de la race ovine par des soins intelligents et raisonnés.

De Verninac avait tout fait, il était à la fois le fondateur et l'organisateur de ce Concours de Gramat et il avait obtenu pour lui, du gouvernement de la République, de généreuses subventions. — De Verninac disparu, Messieurs, le Concours restera ; les amis du regretté sénateur continueront cette œuvre et si vous ne pouvez pas avoir toujours, chez vous, cette leçon de choses, vous savez que vous l'aurez à votre tour et que le Concours, qu'il ait lieu ici ou ailleurs, aura toujours le même succès (applaudissements).

Je vous ai dit que de Verninac était le fondateur de ce Concours ; il faut reconnaître aussi, Messieurs, que le gouvernement de la République est entré largement dans la voie des encouragements. En dépit des charges toujours plus considérables du budget, le gouvernement n'a jamais hésité à faire face aux dépenses nécessaires pour encourager l'agriculture.

Vous me direz que tout ce qui a été fait pour le travailleur des champs est encore insuffisant. Je suis de votre avis et j'ai le ferme espoir que, s'il n'est pas possible de porter remède à tous les maux, il en est deux qui seront atténués dans un avenir prochain.

Je veux parler tout d'abord des impôts qui pèsent trop lourdement et d'une façon absolument injuste sur l'agriculture (bravos). Le Parlement le sait depuis longtemps et il ne demande qu'à faire disparaître une iniquité choquante. Quelles que soient les difficultés de dégrèvement en présence des dépenses obligatoires, le ressort du dernier travail de la Chambre que nous nous acheminons vers une modification considérable de notre système financier et c'est l'agriculture qui profitera en premier lieu de ces modifications.

La seconde réforme qui intéresse le monde des travailleurs est la question des retraites ouvrières.

Tout d'abord on n'a songé pour ces retraites qu'aux ouvriers de l'usine, mais on comprend, aujourd'hui, que si l'on fait quelque chose pour ces derniers, il est équitable de ne pas oublier les ouvriers agricoles.

L'agriculture manque de bras. Le travailleur de la campagne préfère aller vers la ville, où l'industrie lui offre, en apparence, une situation supérieure. N'est-il pas évident, Messieurs, que si les retraites ouvrières étaient organisées pour les ouvriers des champs comme pour les autres, les gens de la campagne évolueraient moins vers la ville, et ce jour-là, Messieurs, un grand pas serait fait au profit de l'agriculture.

J'appelle donc de tous mes vœux cette réforme qui n'est plus dans le domaine des choses irréalisables ; et comme je ne veux pas prolonger ce discours, laissant à M. Rey et aux personnes compétentes le soin de vous parler du côté pratique du Concours, je lève mon verre à M. le Maire et à la Municipalité de Cénévières, (vifs applaudissements).

M. Rey se lève enfin. Il prononce un discours fort remarquable que nous reproduisons aussi fidèlement que possible, mais d'une façon cependant imparfaite. Ce que nous ne saurions traduire c'est le succès obtenu par l'honorable député.

DISCOURS DE M. REY.

Messieurs,

Après les éloquentes paroles que vous venez d'entendre, je pourrais sans inconvénient garder le silence, je me reprocherais cependant de ne pas remercier votre si dévoué et si sympathique conseiller d'arrondissement des souhaits de bienvenue qu'il m'a adressés.

Tout à l'heure, je le féliciterai de son heureuse initiative pour le Concours, mais puisque j'ai la bonne fortune de me trouver au milieu de démocrates, je tiens à porter un toast à ces populations si laborieuses, si patientes, si économes, si endurantes qui sont la force et le lest de la nation (bravos).

L'agriculture est l'assise la plus solide de la nation et cela est surtout vrai en France, où la propriété est si divisée et qui compte 20.000.000 d'agriculteurs.

Cette population souffre, Messieurs, elle n'a pas la rémunération à laquelle elle a droit. La raison en est dans la concurrence universelle, mais nous devons nous demander s'il n'y a rien à faire, au point de vue législatif, pour remédier à cet état de choses.

M. le sénateur Pauliac vous a dit tout ce que la République a fait pour l'Agriculture. Avant la République il n'y avait pas de Concours

agricoles, pas de primes généreusement distribuées ; on ne songeait pas à éclairer le paysan par des conseils autorisés. Aujourd'hui des professeurs d'agriculture, expérimentés, parcourent les campagnes et vous apportent le concours de leur science et de leur talent.

Ce n'est pas assez encore.

La science est de plus en plus liée aux choses agricoles et tous les jours l'instituteur doit inculquer aux enfants l'amour des champs et leur donner les notions nécessaires pour faire prospérer l'agriculture.

Que penseriez-vous, Messieurs, d'un homme qui se lancerait dans l'industrie sans connaître le premier mot de son métier ? C'est pourtant ce qui a lieu pour l'agriculture. Cette profession est la plus difficile, car elle exige les qualités professionnelles les plus rares et les plus difficiles.

Je voudrais que la République aille jusqu'au bout et vous donne les moyens de doubler et tripler le rendement de vos terres. Pour cela il faut appliquer l'agriculture scientifique, mais pour cela aussi il faut de l'argent. En faut-il autant que l'on croit ? Non, Messieurs, car pour doubler le rendement de vos terres, il n'est point nécessaire de doubler leur étendue, il suffit de les cultiver intelligemment. Pour cela il vous faut acheter les matières premières nécessaires et c'est à ce moment que l'argent vous est indispensable.

La République doit mettre à la disposition du paysan les sommes nécessaires à un intérêt très faible. Elle l'a fait déjà. Le Crédit agricole est organisé et il y a à la Banque de France une somme de 50 millions destinée à des prêts aux agriculteurs et ces prêts sont faits sans intérêt. Nous ne savons pas utiliser ces capitaux, mais peu à peu l'idée pénétrera dans les masses et nous trouverons le moyen d'organiser et de multiplier le Crédit agricole.

Ce n'est pas tout encore, Messieurs, si la science nous a donné les moyens de doubler ou tripler nos produits, nous restons à la merci des éléments. Le lendemain de l'agriculteur est sans sécurité et c'est là surtout la cause de la désertion de nos campagnes, (applaudissements).

Il faut donc arriver à l'assurance agricole par l'intermédiaire de l'Etat et au moyen d'un léger sacrifice de la part des cultivateurs.

Est-ce tout, enfin ? Non, Messieurs ; s'il faut obtenir la sécurité du lendemain, il faut aussi chercher la sécurité de la vieillesse : c'est le résultat que nous obtiendrons par les retraites ouvrières.

M. le sénateur Pauliac vous l'a dit, tout à l'heure, le Parlement s'est préoccupé uniquement, au début, des retraites ouvrières pour les travailleurs de l'usine. Nous estimons nous que l'ouvrier des champs est aussi digne d'intérêt que l'autre et qu'il doit avoir la sécurité du lendemain (vifs applaudissements). Sous un gouvernement républicain, il doit y avoir égalité pour tous les travailleurs (bravos) c'est d'autant plus nécessaire que le budget est surtout alimenté par l'agriculteur, et ceci m'amène à vous parler de la réforme fiscale.

La réforme fiscale, Messieurs, doit se faire par l'impôt sur le revenu (applaudissements).

Pendant longtemps cette réforme a figuré uniquement dans le programme des représentants des villes. Aujourd'hui je crains bien que ce soit précisément ceux-là qui l'en veulent plus, car c'est la campagne surtout qui profitera de la Réforme.

N'oubliez pas, — le calcul en a été fait bien souvent — que l'agriculteur paie de 25 à 30 0/0 de son revenu, alors que les propriétés immobilières des villes ne paient que 18 0/0.

Et si nous passons à la propriété mobilière, aux capitaux qui donnent un revenu spontané sans effort ni sueur, nous voyons qu'à ceux-là on ne demande... rien !

Aux autres tout au plus de 5 à 6 0/0.

Voilà donc bien la réforme qu'il faut obtenir, il y a longtemps qu'on la promet et je crains bien hélas ! que cette législation ne s'achève sans que rien ne soit voté.

Il est vrai qu'en ce moment nos sommes en présence de moins-values, mais il y a quelques années le budget présentait un excédent et on aurait pu agir alors !

N'importe, si on a l'intention d'aboutir, on peut encore faire la réforme et ainsi on imprimera à l'agriculture un tel mouvement de progrès, une telle activité, que les ressources du pays seront du coup augmentées dans de grandes proportions (applaudissements).

Seulement, il y a des esprits impatientes qui veulent tout réformer à la fois. Ils veulent supprimer sans retard les 4 contributions et les remplacer immédiatement par un impôt sur le revenu. C'est, Messieurs un bel idéal, je crains seulement qu'en procédant de la sorte on n'ajourne indéfiniment la question.

Il faut procéder par étapes et accomplir chaque année une petite réforme.

Il y a quelques années on avait commencé par une première diminution de l'impôt foncier, cela paraissait peu de chose, et cependant c'est pour le Lot une économie de 3 à 400.000 francs. Deux ans après on supprima l'impôt des portes et fenêtres, il y a 8 ans de cela, la loi votée par la Chambre, attend dans les cartons du Sénat...

On nous dit que cet impôt est inique, que sa suppression s'impose, mais qu'on ne pourra le supprimer sans supprimer en même temps la cote personnelle-mobilière. Ce qui fait que l'on maintient les deux !

Je persiste à croire, quant à moi, qu'on aurait pu supprimer les deux l'un après l'autre.

M. Rey entre dans des détails fort intéressants sur ces deux impôts et en particulier sur celui des portes et fenêtres. Il prouve d'après des statistiques qu'il a établies, que

cet impôt représente environ 60 0/0 de la valeur de la cote immobilière à Paris et 114 0/0 dans nos campagnes. L'inégalité est flagrante, mais n'est-elle pas stupéfiante aussi comme le fait remarquer M. Rey, que l'impôt soit plus grand pour la partie que pour le tout !...

J'aurais voulu, poursuit M. Rey, qu'on s'attaquât chaque année à une de ces contributions, et aujourd'hui, en fin de législature, c'est encore cette question qui servira de plateforme électorale.

Comme je vous l'ai dit, la Commission du budget a voté la réforme complète, mais le ministre est venu, a déclaré la chose impossible et la Commission en a été pour une belle manifestation. La Commission a dû demander au ministre de vouloir bien présenter une étude sur les moyens de réaliser cette réforme depuis si longtemps attendue.

Eh bien ! Messieurs, il dépend de nous de l'obtenir. C'est à nous, vos représentants, à imposer la chose au Gouvernement, au reste, la République est un gouvernement de justice et d'égalité qui ne peut plus longtemps ajourner la question.

Les représentants des agriculteurs, sont encore le nombre, mais pour réussir ils doivent être unis et se presser. Il est certain qu'en raison de l'exode vers les villes, notre majorité s'évanouira et nous devons nous hâter.

Cette réforme sera une œuvre de justice, elle suffit à l'idéal de la République qui serait désormais établie sur des assises inébranlables.

Et c'est pourquoi je suis heureux de répéter après Gambetta : « Le jour où la République sera dans les sabots des paysans, elle sera indestructible. » (Applaudissement prolongés).

Messieurs, je bois à la démocratie rurale (applaudissement; cris : Vive M. Rey.)

La série des toasts est terminée, ou se dirige vers le concours pour la lecture du palmarès.

Le Palmarès

Il est trois heures et demie et depuis midi, les véhicules arrivent de toutes parts, Cénévières est envahi par des visiteurs sans nombre.

C'est avec beaucoup de peine que le jury peut parvenir jusque sur l'estrade qui lui est réservée et autour de laquelle se trouvent environ deux mille personnes.

M. le Préfet prononce un discours. Il s'exprime à peu près ainsi :

Messieurs, nous voici arrivés au moment solennel de la distribution des récompenses. Avant que M. Rey vous donne les sages conseils que vous attendez de lui et que M. Quercy vous fasse connaître le palmarès, je tiens à vous dire combien je suis heureux que les circonstances m'aient permis de présider, d'une manière effective, cette fête agricole, toute nouvelle pour le pays.

M. le Préfet explique dans quel but M. de Verninac et le Conseil général ont décidé que le concours ne se tiendrait plus exclusivement à Gramat.

Puis il poursuit :

En dépit de tous les encouragements donnés à l'élevage de la race ovine et malgré les grands progrès indiscutables qui ont été faits, la France est encore tributaire de l'étranger pour un million de têtes sans compter l'Algérie.

Le Lot peut contribuer pour une très large part à combler ce vide. Notre département est déjà le deuxième parmi ceux qui alimentent le marché de la Villette. Il fournit à Paris 4 millions de têtes. Ce chiffre est susceptible d'augmentation.

Il faut donc améliorer cette race du Causse qui peut être une source de revenus considérables pour le pays. L'amélioration est déjà un fait acquis, mais elle n'est pas générale et ce sera le premier résultat de ce concours de prouver la nécessité de l'amélioration.

Ce concours offre du reste un intérêt considérable car il est le plus important de tous ceux qui ont eu lieu jusqu'ici dans le Lot. Il comprenait en effet 171 lots, comptant 874 têtes, appartenant à 62 propriétaires de 26 communes.

C'est là un heureux résultat que je suis heureux de constater.

La municipalité de Cénévières a bien fait les choses. Au nom de tous je la remercie de son accueil cordial et empressé, de l'organisation irréprochable que tout le monde a pu constater.

J'espère que vous n'aurez qu'à vous louer d'avoir répondu en si grand nombre à l'appel qui vous a été adressé et que vous saurez profiter des conseils qui vous ont été donnés par des hommes compétents (Applaudissements).

M. le Préfet donne la parole à M. Rey. Nous sommes contraints d'analyser brièvement le discours prononcé par notre honorable député, la place nous est mesurée et ce compte rendu atteint déjà des proportions considérables.

Mesdames, Messieurs, dit M. Rey, vous ne vous étonnez pas que je m'adresse aux dames tout d'abord, car à la campagne, la femme est l'active collaboratrice de l'homme

et elle peut beaucoup pour le succès de la ferme.

Tout d'abord j'adresse mes félicitations les plus chaleureuses à M. Couderc et au Conseil municipal de Cénévières de son heureuse initiative.

Votre région retirera de ce Concours deux grands avantages.

Tout d'abord les éleveurs du pays ont pu y participer et avoir leur part des généreuses primes accordées par le gouvernement.

Ensuite, et ce n'est pas ici le moindre des deux avantages, tous les éleveurs ont profité de l'examen et c'est une leçon de choses qui a une importance que vous ne méconnaissez pas.

Les professeurs d'agriculture vous ont dit comment les animaux devaient être conformés pour répondre à l'idéal à réaliser. C'était la théorie, vous avez aujourd'hui la leçon de choses.

M. Rey donne alors, avec de grands détails, des conseils éclairés aux éleveurs. Il leur indique la voie à suivre pour obtenir du mouton le plus grand profit possible.

Vos profits peuvent donc être augmentés conclut-il, la France ne se suffit pas, développez et améliorez le mouton du Causse, et avec le mouton, la truffe et le tabac, vous aurez une source de revenus inépuisables.

Mais pour développer il faut avoir la nourriture. Abandonnez le blé qui est d'un rapport nul; faites des fourrages artificiels, un pays doit produire ce qui s'adapte à son climat et à son sol, et ce produit n'est pas le blé.

Le mouton peut être pour vous une source de bien-être; il peut amener l'aisance dans vos campagnes; pour cela créez des prairies, créez des pacages; il vous faut peu de main d'œuvre et le résultat est indiscutable.

Suivez les conseils que nous vous donnons et bientôt nous assisterons à une nouvelle étape vers le progrès que nous désirons tous. (Applaudissements).

M. Quercy professeur départemental d'agriculture, commissaire général du Concours prend la parole. Avant de donner lecture des récompenses accordées, il donne d'excellents conseils aux éleveurs pour sélectionner la race.

Voici le palmarès :

Procès-verbal des opérations du Jury chargé d'apprécier le mérite des animaux

1<sup>re</sup> CATÉGORIE

AGNEAUX ET AGNELLES

Mâles (Agneaux d'hiver et agneaux de printemps)

- 1er prix 80 fr. M. Brel Henri, à Salgues, com<sup>me</sup> d'Alvignac.
- 2e id. 70 fr. M. Brel Elie, à Réveillon, id.
- 3e id. 60 fr. M. Tournié Thimotée, au Périé, c<sup>de</sup> de Gramat.
- 4e id. 50 fr. M. Lavergne Cyprien, à Alvignac.
- 5e id. 40 fr. M. Judicis Pierre, à Rouyères c<sup>de</sup> de Rignac.
- 6e id. 30 fr. M. Laparra Bap<sup>te</sup>, à Pech-Ferra c<sup>de</sup> de Gramat.
- 7e id. 25 fr. M. Malaurie Emile, à Rigoulou c<sup>de</sup> du Bastit.
- 8e id. 20 fr. M. Malaurie Pierre, à Lagardelle commune de Rocamadour.
- 9e id. 20 fr. M. Vitrac H., à Cavagnac c<sup>de</sup> de Gramat.
- 10e id. 15 fr. M. Vitrac L., à Camina c<sup>de</sup> id.
- 11e id. 15 fr. M. Synglade Célestin, au Bourg c<sup>de</sup> de Limogne.

Femelles 1<sup>re</sup> section (lots de 5 têtes)

- 1er prix 70 fr. M. Laparra B. à Pech-Ferra c<sup>de</sup> de Gramat.
- 2e id. 60 fr. M. Mejezaze Louis, à Fontanes-Lunegarde.
- 3e id. 50 fr. M. Rougié Firmin, à Bio.
- 4e id. 40 fr. M. Vitrac Henri, à Cavagnac c<sup>de</sup> de Gramat.
- 5e id. 30 fr. M. Tournié Abel, à Issendouls.
- 6e id. 20 fr. M. Vitrac Louis, à Camina c<sup>de</sup> de Gramat.
- 1er prix sup. 10 fr. M. Capelle J.-Louis à Lugagnac.
- 2e id. id. 10 fr. M. Malaurie Pierre, à Rocamadour.

Femelles 2<sup>e</sup> section (lots de 10 têtes)

- 1er prix 90 fr. M. Brel Henri, à Salgues Cne d'Alvignac.
- 2e id. 80 fr. M. Brel Elie, à Réveillon id.
- 3e id. 70 fr. M. Tournié Thimotée au Périé Cne de Gramat.
- 4e id. 60 fr. M. Lavergne Cyprien, à Alvignac.
- 5e id. 30 fr. M. Vidailiac J.-Pierre, à Varaire.

2<sup>e</sup> CATÉGORIE

Antenais (animaux n'ayant perdu que deux dents de lait) Mâles

- 1er prix 100 fr. M. Vitrac H. à Cavagnac Cne de Gramat.
- 2e id. 90 fr. M. Lavergne Cyprien, à Alvignac.
- 3e id. 80 fr. M. Brel H. à Salgues Cne de Gramat.
- 4e id. 70 fr. M. Vitrac Louis, à Camina Cne de Gramat.
- 5e id. 60 fr. M. Faurès E. à Laloge Cne de Concots.
- 6e id. 50 fr. M. Brel Elie, à Réveillon Cne d'Alvignac.
- 7e id. 40 fr. M. Judicis J.-P. à Rouyères Cne de Rignac.
- 8e id. 35 fr. M. Laparra J.-B. à Pech-Ferra Cne de Gramat.
- 9e id. 30 fr. M. Tournié T. au Périé Cne de Gramat.
- 10e id. 20 fr. M. Vidailiac Jean-Pierre, à Varaire.

Femelles 1<sup>re</sup> section (lots de 5 têtes)

- 1er prix 70 fr. M. Vitrac J.-H. à Cavagnac Cne de Gramat.
- 2e id. 60 fr. M. Faurès Eug. à Laloge Cne de Concots.
- 3e id. 50 fr. M. Malaurie Pierre, à Lagardelle Cne de Rocamadour.
- 4e id. 40 fr. M. Judicis J.-P. à Rouyères Cne de Rignac.
- 5e id. 30 fr. Réserve.
- 6e id. 20 fr. Réserve.
- 1er prix sup. 15 fr. M. Mejezaze L. à Fontanes-Lunegarde.
- 2e id. id. 15 fr. M. Couderc P. à Cayrac Cne de Lalbenque.

2<sup>e</sup> section (lot de 10 têtes)

- 1er prix 90 fr. M. Brel Henri, à Salgues Cne d'Alvignac.
- 2e id. 80 fr. M. Brel Elie, à Réveillon id.
- 3e id. 70 fr. M. Lavergne Cyprien, à Alvignac.
- 4e id. 60 fr. M. Grégori L. au Pech Issem Cne de Limogne.

5e id. 40 fr. M. Poujade F. à Bratones Cne de Blars.

3<sup>e</sup> CATÉGORIE

Animaux de plus de deux ans et ayant encore deux dents de lait Mâles

- 1er prix 100 fr. M. Brel Elie, à Réveillon Cne d'Alvignac.
- 2e id. 90 fr. M. Vitrac Henri, à Cayrac Cne de Gramat.
- 3e id. 80 fr. M. Faurès E. à Laloge Cne de Concots.
- 4e id. 70 fr. M. Brel Henri, à Salgues Cne d'Alvignac.
- 5e id. 60 fr. M. Malaurie P. à Lagardelle Cne de Rocamadour.
- 6e id. 50 fr. M. Andissac Jules, à Concots.
- 7e id. 30 fr. M. Couderc J.-P. à St-Martin-Labouval.
- Mention hon. M. Tournié Thimotée au Périé Cne de Gramat.
- id. M. Lavergne Cyprien, à Alvignac.

Femelles 1<sup>re</sup> section (lot de 5 têtes)

- 1er prix 70 fr. M. Vitrac H. à Cavagnac Cne de Gramat.
- 2e id. 60 fr. M. Mejezaze Louis, à Fontanes-Lunegarde.
- 3e id. 50 fr. M. Synglade C. au Bourg Cne de Limogne.
- 4e id. 40 fr. M. Malaurie Pierre, à Rocamadour.
- 5e id. 30 fr. M. Parra Romain, à Cénévières.
- 6e id. 20 fr. M. Larroque Marcel, id.

2<sup>e</sup> section (lot de 10 têtes)

- 1er prix 90 fr. M. Lavergne Cyprien, à Alvignac.
- 2e id. 80 fr. M. Brel Henri à Salgues Cne d'Alvignac.
- 3e id. 70 fr. M. Brel Elie à Réveillon id.
- 4e id. 60 fr. M. Vidailiac Jean-Pierre à Varaire.
- 5e id. 40 fr. M. Poujade F. à Bratones Cne de Blars.

4<sup>e</sup> CATÉGORIE

ANIMAUX N'AYANT PLUS DE DENTS DE LAIT

Mâles (hors concours)

Femelles (lots de 5 têtes)

- 1er prix 50 fr. M. Vitrac H. à Cavagnac Cne de Gramat.
- 2e id. 40 fr. Réserve.
- 1er prix sup. 25 fr. M. Mejezaze L. à Fontanes-Lunegarde.
- 2e id. id. 15 fr. M. Faurès E. à Laloge Cne de Concots.

2<sup>e</sup> section (lots de 10 têtes)

- 1er prix 60 fr. M. Brel Henri, à Salgues Cne d'Alvignac.
- 2e id. 50 fr. M. Lavergne Cyprien, à Alvignac.

5<sup>e</sup> CATÉGORIE

Troupeaux de brebis mères de tous les âges 1<sup>re</sup> section (Troupeaux de 15 têtes)

- 1er prix 70 fr. M. Vitrac H. à Cavagnac Cne de Gramat.
- 2e id. 60 fr. M. Mejezaze Louis, à Fontanes-Lunegarde.
- 3e id. 50 fr. M. Toulza P. à Salem Cne de Larnagol.
- 4e id. 40 fr. M. Faurès E. à Laloge Cne de Concots.
- 5e id. Réserve.
- 1er prix sup. 15 fr. M. Couderc Alphonse, à Charron, Cne de Limogne.
- 2e id. id. 10 fr. M. Larroque J.-Louis, à Cénévières.

2<sup>e</sup> section (troupeaux de 25 têtes)

- 1er prix 80 fr. Réserve.
- 2e id. 60 fr. M. Brel Henri, à Réveillon Cne d'Alvignac.
- 3e id. 50 fr. M. Lavergne Cyprien, id.
- 1er prix sup. 30 fr. M. Brel Henri, à Salgues id.
- 2e id. id. 20 fr. M. Toulza P. à Salem Cne de Larnagol.
- 3e id. id. 15 fr. M. Grégori L. à Pech Issem Cne de Limogne.
- 4e id. id. 15 fr. M. Rulhes E. à Cazoulès Cne de Sauliac.

Prix d'honneur

- 1er prix méd. d'argent au plus beau bélier choisi parmi ceux des 2e et 3e catég. n° 57, M. Vitrac Henri à Cavagnac Cne de Gramat.
- 2e prix méd. d'argent au plus beau lot (5 têtes) de brebis choisies dans les 2e et 3e catég. n° 76, M. Brel Henri, à Salgues Cne d'Alvignac.

Prix d'ensemble (3 mâles et 3 lots de femelles)

- Une méd. de bronze à l'ensemble composé avec des lots de femelles de 5 têtes: M. Malaurie, Emile, à Rigoulou, Cne du Bastit.
- Une méd. de bronze à l'ensemble composé avec des lots de femelles de 10 têtes: M. Brelhour, à Salgues, Cne d'Alvignac.

Ajoutons pour être complet que le jury était composé de la manière suivante :

- MM. Rey, député.
- Cocula, conseiller général.
- Laparra, conseiller général.
- Dufour, D<sup>e</sup> de la Ferme-Ecole.
- Campagne, vétérinaire à Figeac.
- Deltit, vétérinaire départemental.
- Brugalières, juge de paix.
- Quercy, professeur départemental.
- Austruy, vét. sanitaire à Cajarc.

Nommés par les exposants

- MM. Bousquet, vétérinaire à Concots.
- Delpech, secrétaire de la Société agricole et industrielle du Lot.

Nous permettra-t-on maintenant de nous faire l'écho d'un désir des éleveurs, désir qui nous paraît bien légitime ?

N'y aurait-il pas intérêt à modifier un peu les conditions du Concours, de façon à ne pas permettre à certains éleveurs, — qui font peut-être beaucoup plus un commerce que de l'élevage, — de ne pas emporter la presque totalité des primes avec des bêtes qui sont primées dans tous les Concours ?

Le but à atteindre est d'encourager l'élevage et non d'accumuler des primes sur une bête à Concours.

Nous n'insistons pas en raison de notre incompétence notoire ! On nous a prié de signaler la chose dans un intérêt général ; c'est fait.

Nous connaissons trop le dévouement du Jury pour douter un seul instant qu'il ne cherche à sauvegarder les intérêts des éleveurs tout en faisant au mérite la part qui lui est due.

Il ne nous reste après ce long compte rendu qu'à exprimer nos remerciements personnels à M. Couderc, le sympathique conseiller d'arrondissement de Cénévières et à M. C. Pons, notre aimable correspondant, qui ont bien voulu faciliter notre tâche dans la mesure du possible.

A. C.

CAHORS

A propos de la conférence Bourrat

M. l'abbé Magne nous reproche, à propos de la conférence Bourrat, de ne pas accepter tous les articles du programme radical.

Outre que la thèse de M. Bourrat n'est pas acceptée par tout le parti radical — la majeure partie est même, sauf erreur, pour le retour naturel des C<sup>tes</sup> à l'Etat — nous pourrions dire que même dans le cas où nous n'accepterions pas les idées du parti radical sur ce point, nous ne cesserions pas cependant de nous croire radicaux.

M. Magne ne contestera pas qu'il y a des prêtres qui ont fait vœu de chasteté, de pureté, d'obéissance et qui quoique..... s'asseyant sur ces vœux ne se proclament pas moins prêtres !...

Les lamentations de Magne !

Germain Magne se plaint que le Journal du Lot ne le prenne pas au sérieux : « Chaque fois, geint l'abbé, que nous donnons des articles sérieux (!) le Journal du Lot répond ou que je veux devenir pape ou que j'ai des communications avec le ciel etc... »

Et comme s'il faisait appel à la pitié de ses lecteurs, l'abbé soupire : « Qu'il faut être imbécile ! »

Evidemment, Magne a raison, et, pour une fois, nous sommes d'accord avec lui, pour gratifier d'un tel qualificatif tout individu qui déclarerait avoir des communications avec le ciel, — ce que Magne n'a jamais déclaré ni écrit, c'est entendu.

Mais nous trouvons un peu sévère et pas juste, que Magne nous menace de ne plus répondre aux articles du Journal du Lot, sous le prétexte que ces articles ne sont pas sérieux !

Celle-là par exemple est bonne, venant de Magne ! Non, mais vraiment, l'abbé, avez-vous cru un instant que le Journal du Lot — de même que tous les journaux locaux, régionaux, — vous ait quelquefois pris au sérieux ?

Où et quand avez-vous lu une réponse à un de vos articles sérieux ?

D'abord, avez-vous jamais fait un article sérieux, qui valut d'être discuté ?

Sans doute, votre journal a publié des articles qui avaient une valeur; on a répondu à ces articles, on les a discutés. Mais étaient-ils signés de vous, étaient-ils de vous ? Non.

Alors, contentez-vous de promener dans nos rues, dans nos campagnes votre silhouette de candidat... toujours sérieux et heureux, et nous laissez la paix.

Si le Journal du Lot s'est parfois occupé de vous, ne vous faites pas d'illusions, l'abbé, ça a toujours été pour amuser ses lecteurs; et comme il y a toujours réussi, il continuera parfois.

Examen du certificat d'études primaires

CANTON DE MONTEUQ

Le 1<sup>er</sup> juin

Inscrits : 23 garçons, 15 filles; présentés : 23 garçons, 15 filles; reçus : 18 garçons, 12 filles.

GARÇONS

- Vieillescazes Robert-Jean-Baptiste, école publique de Montcuq.
- Marcenac François-Paul-Emile, école publique de St-Pantaléon.
- Constant Paul-Robert, école de Montcuq.
- Oavanié Joseph, de l'école publique de St-Daunès.
- Bley Pierre-Noël-Ernest, école publique de Montcuq.
- Arader Louis, école publique de St-Pantaléon.
- Valat Paul, Toussaint Joseph-Etienne-Raymond, Cros Lucien, Capmas Maurice-Jean-Alexis, Campagne Charles, Prouzet Elie-Jean-Baptiste,

Tournié Gaston, de l'école publique de Montcuq. Golt Augustin, Sicard Odilon-Jean, de l'école publique de Lascabanes. Lombatières Méric-Edilbert, Partenna Casmille-Jean, Poiget Justin-Jean-Baptiste, de l'école de Montcuq.

FILLES

- Bouchet Hélène, Demeurs Marie-Louise, de l'école publique de Montcuq.
- Charbaillé Anna-Françoise-Mélanie, de l'école publique de St-Pantaléon.
- Cahier Marguerite, de l'école publique de Montcuq.
- Froment Emilie, de l'école publique de Le Boulvé.
- Darnaud Elodie, de l'école publique de Montcuq.
- Tulle Lucie, Saller Marie-Louise, de l'école publique de St-Cyprien.
- Darnaud Hélène, de l'école publique de Montcuq.
- Teulet Anna, de l'école publique de St-Cyprien.
- Bonhomme Gabrielle, de l'école publique de Montcuq.
- Lacem Ernestine, de l'école publique de St-Pantaléon.

CANTON DE CAZALS

Le 21 juin

Inscrits : 15 garçons, 16 filles; présentés 14 garçons, 15 filles; reçus : 12 garçons, 13 filles.

GARÇONS

- Condamine Gabriel, école publique de Frayssinet-le-Gélat.
- Bariat Sylvain, Marty René, Momméja Ernest, Vergnolle Albert, de l'école publique de Cazals, Vialard Louis, Maury Frédéric, de l'école publique des Arques.
- Lavergne Emile-Joseph, Lapouge Louis, Peyrille Rémy, de l'école publique de Gindou.
- Marès Jean-Toussaint, Lathèze, (Frayssinet-le-Gélat.)
- Sivrol Henri, de l'école publique de Goujonnac.

FILLES

- Giles Lucitia, école publique de Frayssinet-le-Gélat.
- Villard Albanie, école publique de Gindou.
- Cassot Eramie-Euphrasie, école privée de Cazals.
- Bergues Agnès, Bouyssou Lucie, Garrigou Noémie, école publique de Cazals.
- Dupuy Hélène-Lucie, Rey Thérèse, de l'école publique de Montcléra.
- Boyer Marie-Sara, Brunet Joséphine, Crozeit Marie, Lauxat Clémentine, Momméja Marie-Victorine, école publique de Marmniac.

CANTON DE LALBENQUE

21 juin

17 CANDIDATS REÇUS CE SONT :

Garçons

- Alchié, François, Andrieu, Arthur, Baral, Robert, Boissy, Louis, de l'école de Lalbenque.
- Conquet Théophile, de l'école de Cremps.
- Hébrard, Jules, de l'école de Belfort.
- Oureival, Henri, de l'école d'Escamps.
- Périé, Jules, de l'école de Lalbenque.
- Pouzergue Léopold, de l'école de Belfort.
- Teil, Georges, de l'école de Cremps.

Filles

- Barthe, Marie-Adeline, de l'école de Belfort.
- Bonhomme, Antonia, de l'école de Vaylats.
- Charles, Julia, de l'école de Belfort.
- Conquet, Marie, de l'école de Cremps.
- Courdesse, Germaine, de l'école de Vaylats.
- Couyba, Clara, de l'école d'Escamps.
- Cubaynes, Germaine, de l'école St-Hilaire (Lalbenque).

CANTON DE LAUZÈS

17 Juin

CANDIDATS REÇUS

Garçons

- Bordarie, Gustave, de l'école de Cabrerets.
- Boudy, Pierre, de l'école de Lentillac.
- Dablanc, Léopold, Delon, Archippe, de l'école de Cabrerets.
- Lalo, Gilbert, Piganiol, Louis, de l'école de Lauzès.
- Poujade Jean, de l'école de Lentillac.
- Vendries, Modéran, de l'école de Cabrerets.

Filles

- Calvet, Rachel, de l'école de Lauzès.
- Dellue, Marie, de l'école de St-Cernin.
- Magné, Eloïse, de l'école de Sauliac.
- Raffy, Jeanne, de l'école de St-Cernin.
- Rigal, Germaine, de l'école de Lauzès.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 25 juin 1901

Naissance

- Iches, Jean-Marie-Joseph, rue Ste-Claire.

Publication de mariage

- Pomarède, Fernand, sellier et Faurie, Rose, s. p.

Mariage

- Capelle, Etienne, sergent rengagé et Andrieu, Lucie-Antoinette couturière.

Décès

- Rouges, Antonia-Noëlie 9 ans, rue du châteaun 19.
- Grégoire, Pierre-Célestin, représentant de commerce, 62 ans, rue Pèlegri 13.
- Hortala, Léonie, épouse Pistre Louis, 41 ans, s. p., à Cabessut, côte du Rode.

Prochainement

nous commencerons

un NOUVEAU

FEUILLETON

Arrondissement de Cahors

**CASTELNAU.** — *L'élection.* — M. Lacaze, candidat à l'élection cantonale, a fait une tournée dimanche dans les communes de Granéjols, Pern et Cézac. Il a obtenu partout un grand succès.

**DURAVEL.** — *Incendie.* — Lagrange et le chai de M. le docteur Cassaignes ont été la proie des flammes.

Quatre bœufs, 9 cuves et une quinzaine de barriques de vin ainsi que tous les fourrages et pailles ont été réduits en cendres. Il ne reste debout que les murs de l'immeuble. On ignore les causes du sinistre.

**LE BOULVÉ.** — *Accident.* — Le domestique et la fille du sieur Courrech, de Saint-Matré, étaient montés sur une charrette, quand tout à coup leurs chevaux prirent peur et par suite de brusques mouvements renversèrent la charrette.

Le domestique et la fille de M. Courrech furent violemment projetés sur le sol ; dans sa chute, la fille Courrech s'est cassée un bras ; quant au domestique, il s'est fait quelques contusions sans gravité.

*Examens du Certificat d'études.* — La jeune Emilie Froment, élève de l'école laïque du Boulvé, vient d'être reçue avec le n° 1 à l'examen du certificat d'études primaires.

Nos félicitations à la jeune élève.

Arrondissement de Figeac

**FIGEAC.** — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 22 juin :

Jean Despoux, dit Austrel, 60 ans, repris de justice, cultivateur à Cajarc, est condamné à quatre mois de prison pour vol et outrages à la gendarmerie.

Urbain Biau, 42 ans, Auguste Bazy, 29 ans, et Jean Blazy, 66 ans, cultivateur à Teyssieu, sont poursuivis pour coup et blessures réciproques, Biau et condamné à quatre mois de prison (loi Béranger); Auguste Blazy, 100 fr. d'amende (loi Béranger); Jean Blazy, acquitté.

— *Subvention.* — M. Vival député et maire de Figeac, vient de recevoir une lettre de M. le président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, allouant une somme de 200 francs à la Société de secours mutuels de notre ville.

— *Accident mortel.* — Samedi, après-midi, le nommé Mazet, propriétaire cultivateur à Saint-Perdoux, était accoudé à la balustrade en bois d'un balcon de sa maison d'habitation. Ce point d'appui ayant cédé ce malheureux a été précipité dans le vide et s'est tué sur le coup.

— *Concours de pouliches et poulinières.* — *Avis.* — Les propriétaires éleveurs des deux cantons de Figeac Est et Ouest, des cantons de Cajarc et la Tronquière, et les communes de Sainte-Colombe, Saint-Bresson, le Bouysson et de Cardaillac, dépendant du canton de Lacapelle-Marival, sont informés qu'un concours de pouliches de deux et trois ans, et de poulinières aura lieu à Figeac, sur le champ de foire, le lundi 1<sup>er</sup> juillet à sept heures du matin. MM. les propriétaires sont invités à se faire inscrire à la station d'établissements la plus rapprochée du concours ou à la mairie de Figeac. Ces inscriptions seront closes, la veille du quatrième jour avant le concours. Le montant des primes à distribuer s'élève à 1,550.

Arrondissement de Gourdon

**MARTEL.** — *La candidature Miret.* — Hier, jour de foire à Martel, nous avons eu le plaisir d'avoir M. Miret notre sympathique candidat radical aux élections du conseil général pour le canton de Martel, M. Miret a vu un grand nombre d'électeurs des communes du canton; l'enthousiasme était sur les figures de ses braves gens; amis de longue date du regretté M. de Verninac, un seul mot était sur toutes les lèvres :

Nous devons venger la mémoire du grand disparu des insultes qui lui ont été faites il

ya trois ans à Martel et de celles qui lui ont été adressées récemment après sa mort. — Insister est inutile, tout le monde nous comprendra.

Charles de Verninac sera le cri de ralliement de tous les vrais Républicains.

C'est au nom de Charles de Verninac que dans toutes les communes les Républicains iront aux urnes et c'est pour Charles de Verninac qu'ils remporteront la victoire.

**MARTEL.** — *Lettre ouverte à M. l'abbé Germain Magne.*

M. Colrat nous prie d'insérer la lettre suivante :

Monsieur,

La perte de mon procès, dites-vous dans votre grand journal la Croix, me fera beaucoup de mal au point de vue électoral.

Détrompez-vous; personne ne songe à vous défendre, et si le tribunal m'a condamné, l'opinion publique m'a acquitté depuis longtemps.

Les conservateurs dites-vous, ne voteront pas pour moi ! C'est évident, puisqu'ils ont en M. Lachèze, un excellent candidat, qui représente on ne peut mieux leurs idées.

Pour avoir des voix tout le monde sait que vous vous faites républicain; je suis trop franc pour user du même stratagème et pour me dire conservateur lorsque je ne le suis pas.

Voyons maintenant vos plaisanteries. Elles sont mauvaises puisque sans esprit.

Je me consolerai, dites-vous, de mon échec en allant voir les nègres, mes amis.

J'estime certainement leur amitié préférable à la vôtre, et bien qu'ils ne soient que des sauvages je les recevrai même chez moi si l'occasion s'en présentait.

Quant à revenir chez eux, si je croyais pouvoir être utile en cela à la cause de la civilisation, je ferais volontiers, de nouveau, ce sacrifice.

Inspirez-vous de ces principes de désintéressement. Ces nègres, mes amis, sont des mécréants; ils ne demandent qu'à se convertir. Allez donc leur prêcher l'Evangile et courez vers ces pays lointains. Ce sera pour les populations de l'Afrique centrale une grâce extraordinaire, pour nous un soulagement.

J'ai l'honneur, Monsieur, de ne pas vous saluer.

RAYMOND COLRAT.

*Réunion publique.* — M. Colrat s'est rendu hier à Martel pour exposer son programme. Devant un auditoire hostile, il a réussi à se faire écouter et même à se faire applaudir.

Des électeurs dévoués à M. Lachèze, lui ont, son discours fini, posé des questions d'un esprit douteux auxquelles il a répondu sans peine.

Que l'un de ces électeurs nous permette de lui donner un petit conseil.

Il vaut mieux être un bon coiffeur qu'un mauvais orateur.

Qu'il reste donc chez lui à raser ses clients au lieu de venir dans les réunions publiques raser les électeurs.

Quant au vendeur de certain journal régional, quand il copiera un discours qu'il le choisisse moins connu ou même encore qu'il ne le copie pas du tout. Il n'en dira pas moins des bêtises mais il paraîtra moins prétentieux.

Monsieur Lachèze qui était à Martel aurait bien mieux fait de venir se défendre lui-même.

Il n'eût peut-être pas été bien supérieur à ses amis, mais il eût été certainement moins ridicule.

SPECTATOR.

**MARTEL.** — *Election au Conseil général.* — La feuille La Défense-Croix affirme que M. Lachèze sera élu malgré et contre tout.

Pour elle, la réunion des Quatre-Routes, où MM. Miret et Colrat furent acclamés par plus de 900 électeurs, ne compte pas.

M. Lachèze, dit-elle, est sûr du succès. C'est ce que le 21, les électeurs du canton démontreront.

**LES QUATRE-ROUTES.** — *Une réunion de M. Lachèze.* — Un ami de M. Lachèze vient de nous raconter que comme pendant à la réunion qui s'est tenue le 16 courant aux Quatre-Routes et à laquelle 800 électeurs avaient acclamé la candidature de M. Miret et les déclarations catégoriques de M. Colrat, M. Lachèze allait aussi organiser une réunion ici.

Tous les carés des environs, les sacristains, les frères, vont se mettre en campa-

gne pour que leur ami ait un nombre respectable d'auditeurs, les châtelains des environs amis du trône et de l'autel, y assisteront; il paraît que l'abbé Magne sera aussi de la réunion, et que sa présence produira le meilleur effet sur l'assistance; avant de se séparer on récitera les litanies et l'on invoquera le Saint-Esprit pour qu'il n'oublie pas de faire un peu de propagande pour le candidat conservateur déjà fort oublié des républicains.

Les démocrates ont bien tort de ne pas vouloir croire que M. Lachèze et l'abbé Magne sont des républicains purs ! Aujourd'hui, il y a tant d'espèces de républicains, que si on n'est pas d'une couleur on peut bien être d'une autre !

A bientôt le plaisir d'entendre l'éloquence consommée de notre député qui ne pourra manquer de nous dire que sa république est la meilleure :

Mais les électeurs sauront faire la vraie part des choses.

**L'HOPITAL-SAINT-JEAN.** — *Une candidature en décadence.* — La fête locale de l'Hôpital-Saint-Jean avait lieu dimanche dernier. La veille, M. Dupuy, maire de Sarrazac, avait remis dix francs aux organisateurs de cette fête au nom de M. Lachèze. C'est la première fois que notre député et conseiller général envoie des fonds aux jeunes gens qui recueillent les générosités du public.

Ce stratagème un peu usé prouve de plus en plus aux électeurs combien M. Lachèze a peu de confiance dans ses anciens amis les républicains; il prend tous les moyens pour atténuer son impopularité, ce qui ne l'empêchera pas d'être battu le 21 juillet.

Quant à M. Dupuy, en servant d'intermédiaire à M. Lachèze, il démontre clairement que ses préférences politiques vont au député gourdonnais. M. le Maire de Sarrazac a tôt fait de se ranger sous la bannière des ennemis de M. de Verninac; nous lui ferons encore remarquer que si les 183 suffrages qu'obtint ici M. Cocula se solidarisent contre les 146 voix de M. Lachèze, M. Dupuy et ses amis ne seraient pas longtemps à diriger notre commune. C'est un avis que nous lui donnons, espérons qu'il le comprendra.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de nos deux feuilletons.

BULLETIN FINANCIER

Le marché plutôt ferme sur la plupart des valeurs de placement et les fonds d'Etat reste lourd sur les valeurs de spéculation.

Nos rentes n'ont pas sensiblement varié. Nous retrouvons le 3 0/0 à 100.27, le 3 1/2 0/0 à 101.45 et l'amortissable à 99.45.

Le Comptoir National d'Escompte est à 587, le Crédit foncier se négocie à 650, dernier cours; le Crédit lyonnais cote 1012 et la Société générale à 616.

Les chemins français ont baissé: le Lyon à 1594, le Midi à 1305, le Nord à 2094 et l'Orléans à 1610.

Le Suez recule à 3730. Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure est à 72.27, l'Italien à 98.47, le Portugais à 26 05, le Russe 4 0/0 consolidé est ferme à 100; le 3 0/0 1891 à 84.90.

Le Serbe 4 0/0 a des demandes suivies à 72.25.

Le Turc D cote 25.12, la Banque ottomane à 545.

Sur le marché en banque, l'action Pétrole Mossi-Hir est l'objet de demandes à 256.

Les actions Pierre de Verre Garchey se traitent couramment à 117 et 118.50.

Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfatages liquides ou les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN.

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur Agent général de la Compagnie.

HERNIES

Guérison radicale par le Bandage électro-Médical des Docteurs MARIE frères, à Paris, 108, rue de Rivoli. Application des appareils à Villeneuve-sur-Lot, le 28 Juin, Hôtel de France. Cahors, le jeudi 4 juillet, de 9 h. matin à 8 heures soir hôtel des Ambassadeurs. Montauban le vendredi 5 juillet, hôtel du Midi. Moissac le samedi 6 juillet, hôtel du Luxembourg.

M. Marie revient deux fois par an en janvier et juillet.

Nos Bandages électriques seuls guérissent.

Ces bandages sont les seuls dont les nombreuses expériences faites par des médecins de la Faculté aient constaté le succès.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers de la dame Marie BALDY, veuve BERTHOUMIEUX, négociante demeurant à Cazals, sont invités à produire dans le délai de vingt jours leurs pièces et bordereaux et à se rendre le vendredi 31 juillet 1901, à 3 heures du soir, salle d'audience du Tribunal, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Le Greffier  
A. POULVEREL.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers vérifiés et affirmés de la dame Marie DOURNES marchande domiciliée à Orniac, sont invités à se rendre le vendredi 5 juillet 1901, à 3 heures du soir, en la salle d'audience du Tribunal, pour recevoir le compte que le liquidateur doit leur rendre.

Le Greffier,  
A. POULVEREL.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthyary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle auteurs modernes.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.